

DOSSIER D'INSCRIPTION à remplir et retourner par courriel à concours-geometre@ensg.eu
(taille maxi 5 Mo)

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE GÉOMETRES DE L'IGN

Pour concourir, vous devez remplir impérativement les conditions suivantes :

Cocher impérativement la case correspondante à chacune des conditions que vous attestez remplir.

- Condition de nationalité : les candidat-e-s doivent posséder la nationalité française ou être ressortissant-e d'un État membre de l'Union Européenne, d'un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, de la principauté d'Andorre, de la Confédération Suisse ou de la principauté de Monaco.
- Situation militaire : les candidat-e-s doivent être en position régulière au regard du Code du service national pour les ressortissant-e-s français-es ou au regard des obligations du service national de l'État dont ils sont originaires pour les ressortissant-e-s communautaires.
- Condition de diplômes : Ce concours est ouvert aux candidat-e-s titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau 4 (anciennement IV) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes (ex : baccalauréat) dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- Droits civiques et absence de condamnation judiciaire : les candidat-e-s ne doivent pas être déchu-e-s de leurs droits civiques, ne pas être privé-e-s de leurs droits électoraux (droit de vote, d'élection et d'éligibilité), en France ou dans leur pays d'origine, et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 de leur casier judiciaire et incompatible avec l'exercice des fonctions postulées.
- Aptitude physique : les candidat-e-s doivent être physiquement apte à exercer les fonctions postulées.

Avertissement :

Par souci de simplification des formalités administratives, seules certaines pièces justificatives sont exigées à ce stade :

- *une copie de la carte d'identité ou du passeport,*
- *une copie du diplôme.*

Les candidat-e-s sont informé-e-s qu'en application de l'article L325-37 du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et que seul-e-s les lauréat-e-s remplissant bien toutes les conditions d'accès à ce concours pourront être nommé-e-s.

La réception de votre convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription. Si vos déclarations, les pièces et les renseignements fournis sont erronés ou insuffisants, vous vous exposez notamment à : ne pas avoir accès au centre d'examen, être radié-e de la liste des candidats, perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission, ne pas être nommé-e en qualité de stagiaire ou de titulaire, et ce, que vous ayez été de bonne foi ou non.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES

Nom de famille (en lettres capitales) :

Nom d'usage (en lettres capitales) :

Prénom(s) (en lettres capitales) :

Né(e) le :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Courriel :

Téléphone personnel :

Téléphone 2 (facultatif) :

Vous devez impérativement être joignable aux courriel et téléphone indiqués par vos soins durant tout le déroulement du concours.

HANDICAP

En vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, les candidat-e-s en situation de handicap peuvent, selon leur situation, bénéficier d'un aménagement particulier lors du déroulement des épreuves.

Ces aménagements ne peuvent être accordés que sur présentation d'une attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) valide, ainsi que d'un certificat médical établi par un médecin agréé par l'administration exerçant dans son département de résidence, daté de moins de six mois avant le déroulement des épreuves, attestant de la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir (la liste des médecins agréés est disponible auprès de chaque préfecture).

Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 18 mars 2024 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Institut national de l'information géographique et forestière,
DRH, service recrutement-emploi-formation,
73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex

Les demandes d'aménagements accompagnées des pièces justificatives doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse : concours-geometre@ensg.eu avant le 18 mars 2024 à minuit (heure de Paris).

Les questions peuvent être adressées à handicap@ensg.eu

ENGAGEMENT

Je soussigné(e),certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier d'inscription et avoir eu connaissance des conditions particulières d'accès au concours pour lequel je demande mon inscription.

Le :

A :

Signature du (de la) candidat(e) ou des représentants légaux :